

ATIONS UNIES

LIBRARY

JAN 4 1980



SEMBLÉE
ÉNÉRALE



COLLECTION

CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GENERALE

A/35/56
S/13709
27 décembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-cinquième session
LA SITUATION AU KAMPUCHEA

CONSEIL DE SECURITE
Trente-quatrième année

Lettre datée du 27 décembre 1979, adressée au Secrétaire général par
le représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, et comme suite à ma note en date du 17 décembre 1979, j'ai l'honneur de rapporter les principaux incidents qui se sont produits dernièrement le long de la frontière séparant la Thaïlande du Kampuchea, incidents qui constituent des violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Thaïlande :

1. Le 24 novembre 1979, des forces du Viet Nam/Heng Samrin ont tiré des obus de mortier de 82 mm sur des forces de Pol Pot le long de la frontière du Kampuchea et cinq obus sont tombés en territoire thaïlandais, dans la circonscription de Pan-Suk, district d'Aranyapratet (province de Prachinburi).

2. Les 27 et 28 novembre 1979, les combats entre forces du Viet Nam/Heng Samrin et forces de Pol Pot ont débordé en territoire thaïlandais jusqu'à Ban Kao Ta Ngok dans le district de Watana Nakorn (province de Prachinburi), à trois kilomètres de la frontière. Par la suite, les forces étrangères se sont toutes les deux repliées sur des positions situées à un kilomètre à l'intérieur du territoire thaïlandais, où elles sont restées jusqu'au 1er décembre 1979, moment où les troupes thaïlandaises les ont délogées.

3. Le 29 novembre 1979, au cours de recherches effectuées pour retrouver un soldat thaïlandais disparu depuis le 17 novembre, un affrontement s'est produit entre une unité de la marine thaïlandaise et des forces étrangères, une unité thaïlandaise a été bombardée avec plusieurs obus de mortier tirés du Kampuchea sur le secteur de Ban Laem, dans le district de Pong Nam-Ron (province de Prachinburi).

4. Le 1er décembre 1979, à 7 h 30, à l'occasion de combats en territoire kampuchéen, 10 obus d'artillerie sont tombés en territoire thaïlandais, à Ban Non Mak Moon, Ban Don Loom, dans le district de Ta Phraya (province de Prachinburi).

5. Le 2 décembre 1979, à 9 h 50, des forces étrangères fortes de 30 ou 40 hommes ont pénétré en territoire thaïlandais, où elles ont attaqué une base militaire située dans le district de Ta Phraya (province de Prachinburi). Elles ont par la suite été repoussées hors du territoire thaïlandais par les forces thaïlandaises.

6. Le 3 décembre 1979, à 16 h 5, des forces étrangères ont pénétré en territoire thaïlandais et un affrontement s'y est produit avec des troupes thaïlandaises dans le district de Ta Phraya (province de Prachinburi).

7. Le 4 décembre 1979, à 3 h 3, des combats ont éclaté au Kampuchea, 20 à 30 obus d'artillerie sont tombés en territoire thaïlandais, à Ban Sanlo Cha-Ngan, dans le district de Ta Phraya (province de Prachinburi). Ces affrontements ont également obligé 12 000 civils kampuchéens à chercher temporairement refuge en Thaïlande.

8. Le 7 décembre 1979, des forces étrangères et des troupes thaïlandaises se sont heurtées en territoire thaïlandais, à Ban Nong Jan (province de Prachinburi). Un soldat thaïlandais a été tué et un autre blessé.

Le Gouvernement thaïlandais demande à toutes les parties engagées dans les combats qui se déroulent au Kampuchea de respecter strictement la résolution 34/22 adoptée par l'Assemblée générale au sujet de la situation au Kampuchea, où il leur est demandé de mettre fin aux hostilités sur le champ, avec retrait immédiat des forces étrangères se trouvant au Kampuchea, et de renoncer sans délai aux actes qui portent atteinte de façon flagrante à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Thaïlande et menacent la paix et la stabilité de l'Asie du Sud-Est.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "La situation au Kampuchea", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Thaïlande
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Pracha GUNA-KASEM
